

## Charte élèves dans le cas où l'établissement n'a pas d'ENT

Si l'établissement n'a pas d'ENT, il faut alors annexer au règlement intérieur (ou à la charte internet de l'établissement), des paragraphes concernant le CTN.

Le cas des élèves majeurs se traite alors comme pour le règlement intérieur.

Cet exemple de charte a été écrit principalement pour des élèves de collège. Il conviendra sans doute de la modifier pour des élèves de lycée, ainsi qu'en fonction du contexte de l'établissement. En particulier, le cas des élèves majeurs devra être considéré localement pour que la charte soit traitée comme le règlement intérieur.

### Exemple de rédaction

#### J'ai le droit :

- De consulter le cahier de textes numérique, sous réserve d'acceptation de cette charte par moi et mes responsables légaux
- De savoir que les administrateurs du réseau peuvent, pour des raisons techniques mais aussi juridiques, être amenés à analyser et contrôler l'utilisation de ce service. Ils se réservent, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système
- De savoir que, le collège étant tenu par la loi de signaler toute violation constatée des lois, je m'expose à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur si je ne respecte pas ces lois.

#### J'ai le devoir :

- De m'assurer que je suis le seul à accéder à mon compte. Pour cela un identifiant et un mot de passe personnels me sont attribués. J'en suis le responsable, et dois donc veiller à ce que personne ne puisse les utiliser à ma place.
- De me déconnecter proprement de l'application CTN lorsque je le quitte (éteindre l'ordinateur sans s'être déconnecté peut effacer des données ou permettre que mon compte soit piraté)
- De ne pas me connecter sous un autre identifiant que le mien
- De ne pas perturber volontairement le fonctionnement du service, et notamment de ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité.
- De signaler au professeur principal ou au responsable informatique tout problème que je peux rencontrer.
- De ne pas considérer que le cahier de textes numérique remplace mon cahier de textes personnel. Je dois donc continuer d'y noter le travail à faire à la maison donné par les professeurs
- De respecter la charte Internet de l'établissement.

**En cas de violation de la charte**, l'établissement pourra suspendre immédiatement les droits d'accès de l'utilisateur aux ressources informatiques. Cette décision interviendra une fois que l'utilisateur aura été entendu. L'intéressé pourra être passible d'une sanction disciplinaire.

Le chef d'établissement

L'élève

Le responsable légal (ou les deux)